

## ARRÊTÉ

### Fixant la liste d'aptitude d'accès au grade d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques, spécialité « bibliothèque » - session 2025

**N/Réf.** : MG /BdK/LM

**Le Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Indre et Loire,**

Vu le Code Général de la Fonction publique, Livre III, titre II et notamment les articles L325-1 à L325-22, L325-26 à L325-31, L452-35 et L452-38,

Vu le Code du travail, Titre I : Travailleurs handicapés, Chapitre II : Obligation d'emploi des travailleurs handicapés, mutilés de guerre et assimilés, Article L5212-13

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 42,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2011-1882 du 14 décembre 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté n° 24-339, en date du 07 août 2024, du Président du Centre de gestion portant ouverture des concours interne, externe et 3<sup>ème</sup> concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, spécialité « bibliothèque » au titre de l'année 2025,

Vu l'arrêté n° 25-147, en date du 24 mars 2024, du Président du Centre de gestion portant désignation des membres du jury des concours interne, externe et 3<sup>ème</sup> concours d'assistant de conservation du patrimoine et des Bibliothèques, spécialité « bibliothèque » au titre de l'année 2025,

Vu l'arrêté n° 25-170, en date du 28 avril 2025, du Président du Centre de gestion portant désignation des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité des concours interne, externe et 3<sup>ème</sup> concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, spécialité « bibliothèque » au titre de l'année 2025,

Vu l'arrêté n° 25-172, en date du 28 avril 2025, du Président du Centre de gestion fixant la liste des candidats admis à participer aux concours interne, externe et 3<sup>ème</sup> concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, spécialité « bibliothèque » au titre de l'année 2025,

Vu l'arrêté n° 25-316, en date du 8 aout 2025, fixant la liste des candidats admissibles et complémentaire de l'arrêté n° 24-339 du 7 août 2024 portant ouverture des concours interne, externe et 3<sup>ème</sup> voie d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, spécialité « bibliothèque » au titre de l'année 2025,

Vu l'arrêté n° 25-320, en date du 27 aout 2025, portant désignation des examinateurs pour l'épreuve facultative d'informatique des concours interne, externe et 3<sup>ème</sup> voie d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, spécialité « bibliothèques » au titre de l'année 2025,

Vu l'arrêté n° 25-321, en date du 8 septembre 2025, portant désignation des correcteurs pour l'épreuve facultative de langue des concours interne, externe et 3<sup>ème</sup> voie d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, spécialité « bibliothèque » au titre de l'année 2025,

Vu le procès-verbal des délibérations du jury d'admission en date du 20 novembre 2020, arrêtant la liste des candidats déclarés admis des concours susvisés,

Considérant le recensement des vacances de postes précédemment opéré,

## **ARRETE,**

### **Article 1 :**

La liste d'aptitude des concours interne, externe et 3<sup>ème</sup> voie d'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, spécialité « bibliothèque » - session 2025 est établie par ordre alphabétique comme présentée en annexe jointe au présent arrêté.

### **Article 2 :**

L'inscription sur la liste d'aptitude prendra effet à la date de visa de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

La liste d'aptitude est d'une validité nationale de deux ans, renouvelable deux fois, à condition que le lauréat demande, par écrit, à être maintenu sur cette liste au terme des deux premières années suivant son inscription initiale et au terme de la troisième année.

### **Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général du CDG37 est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et publié sur le site internet du Centre de Gestion d'Indre et Loire [www.cdg37.fr](http://www.cdg37.fr). Une ampliation sera transmise aux Centres de gestion coorganisateur.



**Article 4 :**

Le Président du Centre de gestion :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois, à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à TOURS, le 21 novembre 2025

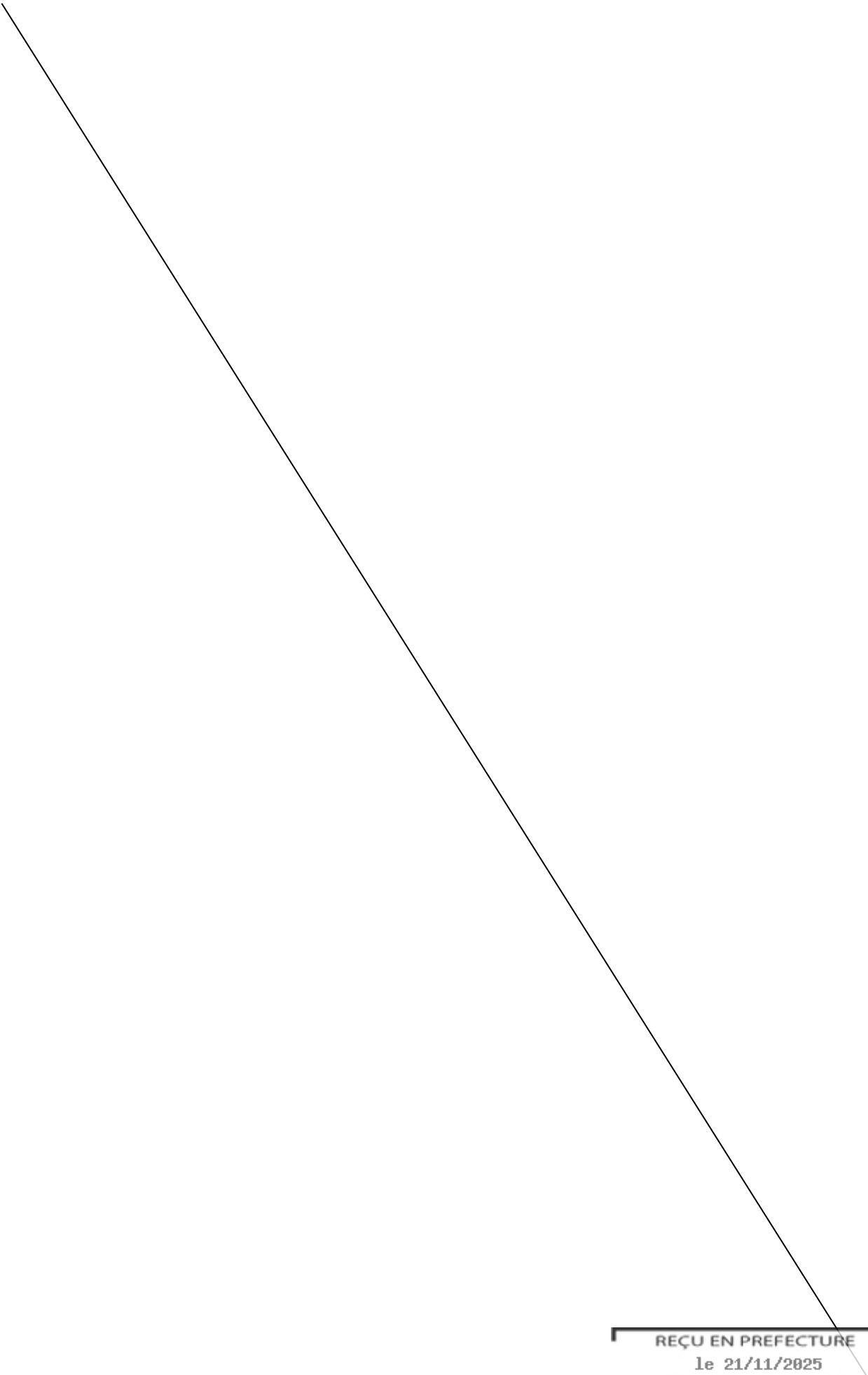
Le Président du Centre de Gestion  
d'Indre-et-Loire,



**Michel GILLOT**

|                                   |            |
|-----------------------------------|------------|
| Acte transmis en Préfecture le :  | 21/11/2025 |
| Acte reçu en Préfecture le :      | 21/11/2025 |
| Acte publié électroniquement le : | 21/11/2025 |
| ACTE EXECUTOIRE                   |            |

REÇU EN PREFECTURE  
le 21/11/2025  
Application agréée E-legalite.com



**REÇU EN PREFECTURE**  
le 21/11/2025  
Application agréée E-legalite.com

**LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE  
D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU  
PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES –  
SPÉCIALITÉ « BIBLIOTHÈQUE »**

*Liste d'aptitude établie au 21 novembre 2025*

| <b>NOM</b>  | <b>Prénom</b> | <b>Spécialité</b> | <b>Voie de concours</b> |
|-------------|---------------|-------------------|-------------------------|
| BLANCHARD   | Rémi          | BIBLIOTHEQUE      | EXTERNE                 |
| BOURGEOIS   | Anne          | BIBLIOTHEQUE      | EXTERNE                 |
| CAILLAULT   | Julia         | BIBLIOTHEQUE      | EXTERNE                 |
| CHALARD     | Charlotte     | BIBLIOTHEQUE      | TROISIEME<br>CONCOURS   |
| COUEGNAS    | Milan         | BIBLIOTHEQUE      | EXTERNE                 |
| GAUTREAU    | Hélène        | BIBLIOTHEQUE      | INTERNE                 |
| GENTILHOMME | Audrey        | BIBLIOTHEQUE      | INTERNE                 |
| GRELET      | Audrey        | BIBLIOTHEQUE      | INTERNE                 |
| LE DUC      | Séverine      | BIBLIOTHEQUE      | INTERNE                 |
| VAUDON      | Stéphanie     | BIBLIOTHEQUE      | INTERNE                 |